

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du 9 septembre 1970.

9 heures

Détournement du DC-8 de Swissair

M. Graber annonce que la délégation du CICR a pu avoir hier soir ses premiers contacts avec les Palestiniens. La première conclusion qu'on peut en tirer est que le plan d'action palestinien est conçu de façon à obliger les autres pays touchés par les détournements à une négociation séparée. On note avec satisfaction que les excellents contacts entretenus jusqu'ici par M. Rochat, délégué, avec les Palestiniens ont permis que la délégation soit écoutée. Cette dernière a pu se rendre sur place et visiter les passagers des deux avions. Pour le moment, on attend une réponse des Palestiniens qui devait venir ce matin. On pense toutefois pouvoir compter sur la prolongation de l'ultimatum.

L'attitude du Gouvernement allemand pose toutefois un autre problème. Le chargé d'affaires, assisté de l'ambassadeur von Keller venu exprès de Bonn, a fait part au Département politique hier à 21 heures 30 du souci des autorités allemandes de voir s'écouler le délai imparti avant l'aboutissement des négociations avec le CICR. On se demande à Bonn ce que le Conseil fédéral se propose de faire si l'action commune devait échouer, ce qui, pour le Département politique, est l'hypothèse la plus vraisemblable. En outre, on aimerait bien savoir si, en cas d'échec, les nouveaux pourparlers seraient conduits par le CICR. (Pour le chef du département, il est évident que le CICR se retirerait.) Les représentants du Gouvernement allemand demandent ensuite si la Suisse veut se charger de transporter les Palestiniens détenus à Munich et à Regensburg, puis assurer les rapatriements des passagers d'Amman en Europe. On a publié à Bonn un communiqué selon lequel le gouvernement soutient et participe à l'action commune des gouvernements touchés par les détournements, mais qu'il est prêt à relâcher les Palestiniens pour obtenir la libération des ressortissants allemands retenus. Le chef du département voit dans cette attitude regrettable les séquelles du traumatisme causé par le meurtre perpétré contre l'ambassadeur von Spretty par les guérilleros guatémaltèques.

On est ^{en} réduit pour le moment à des hypothèses. Le département estime que l'issue la plus vraisemblable en cas d'échec des pourparlers serait la destruction certaine des appareils. Mais il est douteux que les Palestiniens puissent prendre d'autres mesures envers les passagers des deux avions que celles qui

consisteraient à les diriger dans des camps où ils seraient retenus prisonniers. Il se confirme que le Gouvernement jordanien fait tous les efforts possibles. Ses troupes encerclent les feddayins mais n'ont pas là un pouvoir décisif.- Les autres passagers qui ont été conduits à Amman se trouvent dans un hôtel contrôlé par le gouvernement. Toutefois, le territoire situé entre la ville et l'aéroport d'Amman étant aux mains des commandos palestiniens, leur transfert est très problématique.-

M. Graber ajoute que le département et les diplomates allemands, anglais et américains sont toujours partis de l'idée que les exigences palestiniennes ne se limiteraient jamais à la libération des 7 prisonniers. Israël devra, malgré ses déclarations intransigeantes, faire des concessions. Le Gouvernement américain, ayant entamé des négociations avec cet Etat, est en mesure d'exercer certaines pressions sur lui, pour autant que les conditions posées par les Palestiniens ne soient pas exorbitantes. Le chef du Département politique poursuit en précisant que les responsabilités du Conseil allant croissant, il conviendra également de s'expliquer sur le front intérieur. On ne saurait cependant trop s'arrêter aux critiques qui, c'est dans l'ordre des choses, visent les décisions du Conseil. Certains imputent à une trop grande hâte l'escalade survenue dans les conditions posées par les Palestiniens. Il est regrettable que la nouvelle de l'AFP annonçant les conditions différentes des Palestiniens soit tombée entre la décision du Conseil et la conférence de presse, que l'ATS ait tronqué le communiqué du Conseil et que certains journalistes n'aient pas compris la position favorable dans laquelle nous mettais une réponse rapide. Citant le communiqué publié par les agences anglaises, suivant lequel le gouvernement de ce pays avait convoqué tous les représentants des gouvernements arabes, M. Graber fait part de son intention d'en faire bientôt de même à Berne, tout en étant parfaitement conscient que l'appui qu'on requerra de ces gouvernements ne fera pas avancer les négociations.

M. von Moos admet qu'il ne reste pour le moment qu'à attendre le résultat des négociations. Toutefois, il insiste pour qu'on intervienne auprès du Gouvernement allemand afin de s'assurer sa participation indéfectible à l'action commune. La discrimination mettrait notre gouvernement dans une situation difficile.- Il pose ensuite un certain nombre de questions relatives à l'étude par le Département politique de nos intentions futures, aux interventions possibles visant à faire prolonger le délai, à l'activité de notre ambassadeur dans le Moyen-Orient, aux contacts que nous aurions avec les Etats arabes et à la décision du cabinet anglais à la requête palestinienne.

M. Graber précise sur ce dernier point que la décision de relaxation est prise, mais que le gouvernement surseoit à sa publication.

- 3 -

M. Celio, revenant sur la position du Conseil sur le front intérieur, se félicite de la réponse immédiate donnée à l'ultimatum transmis officiellement par la Croix-Rouge. Il admet aussi qu'il est nécessaire de répéter à la presse le déroulement des événements de lundi. Il pense, comme le chef du Département politique, qu'il faut répondre aux critiques infondées, tout en marquant un certain scepticisme quant aux réactions épidermiques de l'opinion publique. Il estime l'attitude allemande très regrettable, d'autant plus qu'elle renforcerait les Palestiniens dans leurs intentions de rechercher la négociation bilatérale. Il insiste pour que tout soit fait pour fléchir le Gouvernement de Bonn. Evoquant les conséquences de l'attitude dure que le Conseil fédéral pourrait choisir par la suite, M. Celio ne se fait pas d'illusion sur le sort du DC-8 de Swissair. Le sort des passagers l'inquiète également beaucoup mais il se dit persuadé que la réaction mitigée des pays arabes n'approuvant pas les méthodes des extrémistes empêchera des massacres. Pour ce qui concerne les gouvernements arabes, le chef du Département des finances pense qu'ils ne pourront pas toujours se soustraire à leurs responsabilités. Il préfère toutefois qu'on requiert leur aide dans la négociation plutôt que d'exercer des pressions sur eux. Quant à l'attitude des Israéliens, il estime aussi qu'ils devront composer, les Américains ayant les moyens de pression sur eux.

Le Conseil décide dès lors d'interrompre la discussion pour permettre au chef du Département politique de déclencher une action envers le Gouvernement allemand.

16 heures

M. Graber donne connaissance des derniers événements. Il annonce que l'intervention auprès du Gouvernement allemand pour qu'il renonce à prendre une décision individuelle a abouti. Le porte-parole allemand a expliqué que son gouvernement avait réagi par crainte d'une extension des faits de guerre en Jordanie.- Le CICR a transmis des messages selon lesquels sa mission humanitaire a pu commencer. La délégation, remplissant le mandat de l'organe consultatif des 4 pays intéressés (CH, D, GB, USA) s'efforce d'obtenir la libération des otages sans discrimination. Le CICR a prié l'organe consultatif de ne prendre aucune initiative sans l'en informer. Il n'y a apparemment pas de danger immédiat et la prolongation des délais est vraisemblable. Le chef du département a convoqué tous les représentants des Etats arabes à Berne pour leur demander d'appuyer les efforts du CICR par tous les moyens dont ils disposent. On les avertira qu'il serait impossible de ^{les} considérer comme entièrement irresponsables si une catastrophe devait se produire.

- 4 -

A 17 heures 45, le Conseil reçoit une délégation du Gouvernement zuricois composée de MM. Moosdorf, Künzi et Bürgi.

Après une introduction de M. Tschudi et une analyse de la situation de M. Graber, le représentant du Gouvernement zuricois constate l'unité de vue des deux gouvernements. Il est entendu que la décision arrêtée en parfait accord lundi dernier est maintenue dans sa totalité et que la non observation des conditions par les Palestiniens mettrait les deux autorités devant une situation nouvelle. Il est question ensuite des mesures de sécurité qu'on a renforcées à Zurich et de l'offre de mettre des gardes-frontières à disposition.

La séance est levée à 19 heures, après qu'on eut précisé la compétence de la Confédération sur le plan international et celle du Gouvernement zuricois pour la libération des trois Palestiniens, et convenu qu'une solution commune devait être recherchée en tout état de cause.

CHANCELLERIE FEDERALE

14.9.1970 Sa/cy

Distribution:

| | |
|-----------------------------------|-----|
| MM. les conseillers fédéraux | (7) |
| le chancelier de la Confédération | (1) |
| les vice-chanceliers | (2) |